



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
M. POTDEVIN André, IEN

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° **36391** / MEE / DGEE / DAPE / IEN / CIR3

PIRAE le **26 AOUT 2026**

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements du privé

s/c de Messieurs les Directeurs des enseignements catholique, protestant et adventiste

Objet : Appel à projets pour l'opération « École Ouverte » des vacances scolaires d'octobre 2026 (du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2026 ou du lundi 02 au vendredi 06 novembre 2026) et des vacances scolaires d'avril 2027 (du mardi 30 mars au vendredi 02 avril 2027 ou du lundi 05 au vendredi 09 avril 2027)

P. J. : - Annexe 1 : Description du processus dématérialisé dans la démarche Colibris « RH – Projet École Ouverte » - public
- Annexe 2 : Description du processus dématérialisé dans la démarche Colibris « RH – Projet École Ouverte » - privé
- Annexe 3 : Éléments constituant un projet École Ouverte sur la base de la démarche Colibris
- Annexe 4 : Critères d'évaluation et de bilan et de bilan d'un projet École Ouverte dans la démarche Colibris

J'ai l'honneur de vous informer des campagnes du dispositif École Ouverte qui seront menées dans le cadre des vacances scolaires d'octobre 2026 et d'avril 2027.

Ce dispositif d'aide à la réussite scolaire s'organise pendant les vacances scolaires autour du développement d'activités éducatives et pédagogiques qui relèvent des domaines scolaire, culturel, sportif et de loisir. Il s'adresse à toutes les écoles publiques et privées, les collèges et lycées publics et privés qui souhaitent mettre en place un projet.

A. Élaboration du projet

Le porteur de projet doit démontrer une expérience notable en matière de gestion ainsi que des qualités rédactionnelles au service de ses objectifs pédagogiques. Il est à noter qu'un projet École Ouverte doit couvrir a minima **deux des domaines** d'activités précitées, dont le scolaire, et que la **durée globale** des actions ne peut **pas dépasser vingt heures**, réparties sur **cinq jours maximum**.

Le projet peut notamment prévoir de :

- Planifier des ateliers de renforcement en lecture, écriture, mathématiques, et sciences avec des méthodes ludiques innovantes ;
- Organiser des ateliers culturels (art, musique, théâtre, découverte culturelle ...) ;

- Animer des ateliers sportifs (Tu'aro Ma'ohi, relaxation, yoga ...) ;
- Mettre en place des ateliers de loisirs (jeux de société, chasses au trésor, ateliers de jardinage, de cuisine ...) ;

Les activités proposées doivent soutenir les élèves, favoriser leur épanouissement et promouvoir l'inclusion sociale.

Le projet doit également respecter les recommandations ministérielles, notamment les **mesures de sécurité adaptées** et inclure une description détaillée des objectifs, actions, évaluations et coûts prévisionnels.

B. Encadrement

J'attire votre attention sur l'importance d'une prévision la plus ajustée possible de l'effectif d'élèves visés par vos projets, qui détermine le niveau des moyens humains nécessaires pour l'encadrer et également les moyens financiers mobilisés pour assurer la rémunération des personnels qui y contribuent.

En effet, cette base prévisionnelle, trop souvent surévaluée par les porteurs de projet, est un élément déterminant dans la répartition des moyens assurée par la commission de validation pour permettre d'optimiser la dépense et de faire bénéficier du dispositif École Ouverte un maximum d'écoles et d'établissements.

Les règles d'encadrement d'un projet sont rappelées dans l'annexe 3 et un contrôle est paramétré dans le formulaire en ligne au regard de l'effectif d'élèves visés que déclare le porteur du projet.

Les intervenants extérieurs associés au projet doivent posséder les qualifications et diplômes requis (BAFA, PSC1 ...) pour animer/encadrer les activités sportives qu'ils assureront.

C. Dématérialisation

La **dématérialisation dans Colibris est désormais étendue à l'ensemble de la gestion des projets de l'enseignement public**, depuis leur expression jusqu'au constat de service fait, en passant par la communication des différents éléments nécessaires au recrutement des intervenants extérieurs ainsi que par l'évaluation du projet (Cf. annexe 4 concernant les critères d'évaluation).

Afin de vous permettre d'appréhender l'ensemble du processus, vous trouverez en annexe 1 sa description pour l'enseignement public et en annexe 2 celui de l'enseignement privé. Elle vous permettra d'identifier les différents acteurs et d'anticiper toutes les étapes pour garantir une mise en œuvre effective respectant les échéances indiquées dans la colonne « calendrier » des documents annexés.

De même, l'annexe 3 permet à chaque porteur de projet de connaître les éléments qu'il devra renseigner en ligne en suivant la démarche Colibris.

Je vous engage à vous référer aux informations relayées sur la page internet www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte, régulièrement actualisée pour tenir compte des évolutions en matière de gestion du dispositif. Un lien d'accès au [portail académique des démarches Colibris](#) y est notamment disponible.

Les référents pédagogiques École Ouverte pour l'enseignement public (ecole-ouverte@ac-polynesie.pf) et pour l'enseignement privé (dirpeda@dec.ddec.pf) demeurent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans la préparation et le déroulement des projets.

Je compte sur vos équipes et vous-même pour saisir cette opportunité éducative qui est offerte aux élèves placés sous votre responsabilité.

Pour la ministre et par délégation



Rainui HUGON